

L'Eurodistrict SaarMoselle contre l'idée d'un péage allemand

Les responsables français et allemands de l'Eurodistrict SaarMoselle souhaitent voir leur zone frontalière dédouanée d'un projet allemand visant à taxer les véhicules particuliers pour leur pollution.

Même son de cloche de part et d'autre de l'Eurodistrict Saar-Moselle, sur une taxe routière actuellement à l'étude dans le pays de Goethe qui pourrait aboutir d'ici 2018 ou 2019 à la taxation des véhicules particuliers circulant sur l'autoroute, selon leur pollution. « L'introduction d'un péage dans les zones frontalières allemandes [...] serait un danger pour l'évolution cohérente et intégrative des politiques d'aménagement et de développement économique de l'Eurodistrict, ainsi que pour la construction de l'agglomération transfrontalière SaarMoselle en général », estiment Roland Roth, Peter Gillo et Gilbert Schuh, respectivement président, vice-président et fondateur de ce Groupement euro-péen de coopération transfrontalière (GECT).

« A l'heure actuelle, 20 000 personnes font la navette tous les jours entre le département de la Moselle et le land de Sarre pour se rendre à leur travail », poursuivent-ils. « 90% de ces travailleurs habitent en France et travaillent en Allemagne. Un péage pour les véhicules particuliers serait [...] en contradiction avec les mesures prises par la région Grand Est et le land de Sarre en faveur de la formation et du placement transfrontalier des chômeurs, mesures qui ont été louées par les gouvernements nationaux. »

Autre contradiction : cette taxe créerait de « de manière artificielle une barrière financière à la frontière », pénalisant ainsi « les projets mis en place pour promouvoir de manière commune l'espace économique SaarMoselle » et pesant sur les nombreux « touristes commerciaux » français se rendant à Sarrebruck, dont 30% de la clientèle vient du pays de Molière.

Ensemble, les responsables de l'Eurodistrict appellent à voir les zones frontières « dédouanées de cette taxe sur une profondeur de 40 kilomètres » à la vue des intérêts communs de ces territoires transfrontaliers.